

REPUBLIQUE DU DAHOMEY

AF/AA.

-----  
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE  
-----

-----  
----- DECRET DU PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE  
-----  
-----

4) N N E E 1961 -1- N° 1 2 2 /PR/SGCM.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

VU la loi n°60-36 du 26 Novembre 1960 portant  
Constitution de la République du Dahomey ;

VU le Décret n°381/PCM. du 29 Décembre 1960 portant  
formation du Gouvernement de la République du  
Dahomey ;

VU le Décret n° 111/PR/Cab du 15 Avril 1961 fixant  
les attributions des Membres du Gouvernement ;

-----  
D E C R E T E :  
-----

ARTICLE 1er.- Mr. Paul DARBOUX, Ministre du Commerce, de l'Econo-  
mie et du Tourisme est chargé de l'intérim du Ministre des Affai-  
res Intérieures et de la Défense pendant l'absence de Mr. AROUNA  
MAMA.

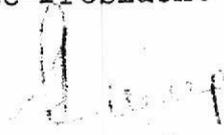
ARTICLE 2.- Le présent Décret sera enregistré, publié au Journal  
Officiel de la République du Dahomey./.-

PORTO-NOVO, le 27 AVRIL 1961

P. LE Président de la République absent,  
Le Vice-Président de la République;

AMPLIATIONS :

Original	1
P.R.	15
A.N.	4
S.G.C.M.	4
J.O.R.D.	1
Ministres	1 3

  
S.M. APITHY